



EN INVALIDITE EDUC.NATIONALE, SANS PROPOSITION DE RECLASSEMENT

Par **souricette13013**, le **20/05/2015** à **17:44**

Ex-Professeure des Ecoles, Education Nationale,
en Invalidité depuis juin 2007, avec une
Inaptitude de façon absolue et définitive, à tout emploi dans la Fonction Publique.

Il est précisé qu'un reclassement, avec une retraite de niveau équivalent (financièrement) doit être proposé par l'Administration, afin d'éviter l'Invalidité.

Or, la seule proposition faite par le Médecin de Prévention de l'Education Nationale des Bouches du Rhône (Marseille, le Docteur Chevalier) a été de m'inciter à me préparer aux concours administratifs de catégorie B et C.

Toutefois, les emplois administratifs de Catégorie B ou C, ne m'offraient pas, en cas de réussite, un salaire équivalent à celui de Professeure des Ecoles. Le Médecin de Prévention m'a alors rétorqué que la différence de salaire serait compensée par des primes.

Cependant, comme je lui ai fait remarqué, ces primes n'auraient pas été prises en compte dans le calcul de la retraite, et je serais donc partie avec une retraite inférieure à celle de Professeure des Ecoles.

Je n'ai donc pas eu de véritable proposition de reclassement équitable, comme l'assure l'Administration.

Est-ce normal de la part d'une Administration, comme l'Education Nationale ?

Ai-je droit à réparation ?

Si oui, quels recours puis-je utiliser ?

Je vous remercie de me répondre.

Par **P.M.**, le **20/05/2015** à **17:50**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des

Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité voire d'un avocat spécialiste...

Par **souricette13013**, le **20/05/2015** à **19:07**

Je vous remercie pour vos indications.